

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



IN LIBRARY

MAY 4 1981

UN/SA COLLECTION

Distr.
LIMITEE

T/COM.10/L.302
28 avril 1981

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNICATION PRESENTEE PAR M. GEORGE M. ALLEN, CONCERNANT
LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur
du Conseil de tutelle)

LAW OFFICES
GEORGE M. ALLEN
A LAW CORPORATION

Majuro, le 8 avril 1981

Daniel J. High, Esq.
Attorney General
Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique
Saïpan, îles Mariannes du Nord
96950

Davor C. Pevec, Esq.
Assistant Attorney General
Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique
Saïpan, îles Mariannes du Nord
96950

Objet : Sweet contre TTPI
Thimothy et. al. contre TTPI
Latton contre TTPI
ITSCO contre TTPI

Messieurs,

Vous venez d'offrir 25 000 dollars des Etats-Unis pour le règlement de l'affaire Sweet. Aucune offre n'a jamais été faite pour les autres cas. La responsabilité a été adjugée il y a plusieurs années. Vous connaissez l'un et l'autre les circonstances de ces affaires.

Henty Sweet a subi, vous le savez, de graves brûlures sur une grande partie de son corps. Avant l'accident, c'était une fillette normale, de 11 ans, vivant sur une île extérieures des îles Marshall. C'est maintenant une adolescente gravement défigurée et plutôt renfermée. Votre offre est insuffisante à tous égards, quelle que soit la parcimonie dont on fasse preuve.

81-11550

/...

Ces affaires ont été marquées par des délais considérables : d'abord à cause des circonstances relatives aux jugements par défaut et aux recours auxquels ils ont donné lieu; ensuite à cause des efforts prodigieux déployés dans l'établissement des faits. Je ne sais pas dans quelle mesure l'Attorney General est personnellement au courant des dernières procédures utilisées pour retarder l'établissement des faits et introduire des motions de recours et c'est ce qui m'amène à écrire la présente lettre. Les faits tels qu'ils sont été établis - que je le prie d'examiner personnellement - montrent que l'accident était lié au comportement d'un volontaire du Peace Corps, qui avait eu de graves problèmes psychiatriques et qui n'aurait probablement pas dû s'occuper de jeunes enfants.

Craignant de réagir trop fort dans ces affaires, je viens de demander l'avis de deux avocats d'Honolulu, dont l'un se spécialise dans les affaires de blessures et l'autre dans les affaires d'assurance. Ils ont convenu l'un et l'autre que je devais exiger une solution plus fermement, sans permettre de nouveaux retards.

Cette position me paraît raisonnable car cinq ans se sont maintenant écoulés depuis la date de l'accident où un petit garçon est mort et Henty et d'autres enfants ont été blessés. L'affaire ITSCO est encore plus ancienne. Quant à M. Latton, il a été blessé il y a de nombreuses années et il s'est suicidé depuis lors. Sa veuve n'a jamais reçu de compensation.

Je n'ignore pas que l'Attorney General, que l'on envisage actuellement de nommer au poste de Haut Commissaire, a de nombreuses préoccupations et que les affaires de quelques enfants des îles Marshall, comme Henty Sweet et Limon Timothy, ou d'une veuve, comme Mme Latton, doivent lui paraître bien lointaines.

Néanmoins, je demande que l'on envisage sérieusement la possibilité de régler ces affaires. Nous espérons juger l'affaire Sweet cette semaine mais la récente maladie du Chief Justice Burnett ne l'a pas permis.

Si l'affaire n'est pas réglée d'ici la fin du mois, j'estime que je n'aurai pas d'autre solution que de soumettre ces affaires au District Court des Etats-Unis d'Amérique à Honolulu (je sais très bien qu'il risque d'y avoir des problèmes de procédure) et de présenter notamment l'affaire Sweet lors d'une audition du Conseil de tutelle, à la session qu'il tiendra en mai à New York. Je me vois également dans l'obligation de porter l'affaire Sweet à l'attention des personnalités du Gouvernement des Etats-Unis qui sont responsables de la Micronésie et de leur demander de l'examiner attentivement.

Je prends ce soir l'avion pour Honolulu où je passerai plusieurs semaines. Je serais heureux d'obtenir une réponse de vous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Attorney General et Monsieur l'Assistant Attorney General, les expressions de ma plus haute considération.

(Signé) George M. ALLEN

cc : Secrétaire
Conseil de tutelle de l'Organisation
des Nations Unies